

# Mémoire

## **Agrandissement du site d'enfouissement de WASTE MANAGEMENT à Magog**

### Présenté à

**Bureau d'audiences Publiques en Environnement**

### Par

**André Trudel**

**Magog**

## **Présentation du rédacteur**

Je me présente; je suis André Trudel, je suis résident de la route 141 et ma résidence est situé à environ 2 km du site. En rapport avec ce dossier j'ai des compétences dans les domaines suivants : géologie et prospection minière, études sur l'analyse et le traitement de l'eau et j'ai œuvré dans la consultation pour les procédé de traitement d'eau de recirculation.

## **Éléments de préoccupation**

Le lieu d'enfouissement choisi depuis 1970 est situé sur un promontoire rocheux, qui après analyse par le promoteur s'avère fissuré, sans que l'on puisse en déterminer le nombre et la direction de ces fissures. En contrebas du site, nous remarquons plusieurs étangs, alimentés par des sources souterraines. À plusieurs endroits, nous observons des eaux de résurgence, où un étang pourrait être creusé, alimenté par de l'eau de qualité douteuse et pas équilibré.

Le promoteur nous dit que dans son étude hydro-géologique, l'aquifère constitué par le rocher fracturé agit comme un drain et transporte l'eau drainé vers ces résurgences au fond de la vallée. Le rocher est recouvert de dépôts meubles, incluant un aquifère dans les dépôts fluvioglaciaires qui s'étant au-delà de la propriété; on ne connaît pas l'étendu de cet aquifère. « ...néanmoins, l'étang Pagé, au nord et d'autres fossés ou ruisseaux de ce secteur pourrait constituer l'exutoire des écoulements provenant du terrain d'INTERSAN... » p.34 du rapport d'Envir-Eau Inc.

L'eau est présente partout sur le site soit à quelques centimètres ou quelques mètres, toujours selon l'étude du promoteur. Il nous dit aussi que dans le ruisseau Boily, le fer dépasse 20X les critères, mercure 166X les critères, le cyanure 8X. Pour le Zinc, le promoteur ne l'a pas calculé (p.2 GSI environnement 1997).

Lettre de Sylvie Couture, 16 Juillet 2003 : « ruisseau Boily, dépassement de 200x pour les dioxines et furannes chlorés, sur le site du promoteur dépassement de 298 X...

Lettre de Mario Proulx et Fabien Gagnon, médecins-conseils adressé à Guy Sansfaçon de la Direction et protection de la santé publique, 10 Février 2006 : « rejets de lixiviats ( eaux souterraines et de surface) prévoir un suivi des puits d'alimentation en eau potable au pourtour du site afin de s'assurer de l'absence de diffusion lente des contaminants ».

Lettre de Michel Bourret à Mario Bérubé Chef de service Matières résiduelles, 4 Avril 2006 : « l'étude d'impact non-recevable, le promoteur ne répond pas adéquatement au questions ».

Après l'achat d'une résidence sur la route 141, à deux kilomètres au nord du site, nous avons constaté que l'eau du puit artésien, à certaine période de l'année, était plus sulfureuse. Après discussion avec certains voisins, le phénomènes est apparu au milieu des années 70.

Dans le but de comprendre ce phénomène, nous procédons périodiquement à l'analyse de l'eau des deux branches du ruisseau Boily pour constater un déséquilibre marqué de l'eau de l'eau en provenance de l'étang Pagé.

Compte tenu que dans la nature, la matière tend à s'équilibrer par elle-même, nous avons utilisé l'index de saturation Langelier pour comprendre le phénomène. Cet Index tient compte de 4 paramètres pour déterminer l'état de l'eau : corrosive, propice à la formation de tartre ou équilibré.

Après une pluie abondante, le déséquilibre entre les deux branches du ruisseau Boily est prononcé, plus propice à la formation de tartre. Donc plus propice à réagir avec les strates géologiques pour la formation de sulfures dissous.

Avec un minimum de connaissance de l'index de Langelier, on peut facilement expliquer la présences des cernes autour du bain, qui détruisent la porcelaine. Votre dentiste qui détartre vos dents afin d'éviter la carie.

Expliquer à madame Théroux, pourquoi il y a eu de la mousse sur l'eau du ruisseau des Berges. Ce phénomène se voit aussi sur les terres agricoles lorsqu'il y a application de fertilisants contenant du Calcium ou du magnésium, une forte pluie et turbulence des eaux de ruissellement.

Compte tenu que toute matière en contact avec un liquide change sa composition chimique,

Compte tenu de l'étanchéité du site proposé se fera avec une membrane et qu'avec une variation de température de 10 degrés la durée de vie de cette membrane est réduite du 2/3,

Compte tenu que cette membrane baignera dans un liquide non-équilibré,

Compte tenu qu'il y aura formation de tartre sur cette membrane, comme cela se passe dans votre bain et sur vos dents, et qu'on ne peut « broser » cette membrane.

La durée de vie de cette membrane sera sûrement plus écourté.

Selon le promoteur, la prise d'échantillon de la nappe phréatique se fait deux fois l'an en période de sécheresse (fin juin et Octobre) et l'analyse de cet eau une fois l'an.

Que fait-on de cet analyse, classé en filière #13 sans apporter de correctifs.

Que fait-on des suggestions et des recommandations des intervenants au dossier depuis les 15 dernières années ? Suggestions faites par les spécialistes du promoteur ou celles des ministères concernés.

**Pour moi, ce promoteur a juste la capacité d'enterrer mes déchets, et par conséquent je ne peut pas être d'accord avec l'autorisation de ce projet.**

En terminant, les analystes nous disent qu'il n'y a que trois pourcent de l'eau qui soit potable sur Terre, que 155 pays désale l'eau de mer, que le Québec est l'endroit sur Terre où il y a le plus d'eau potable par habitant. Pourquoi veut-on détruire un bien aussi précieux en toute connaissance de cause.